

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7467 SÉANCE DU 13 novembre 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellic» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Murielle Lainé	Cercle des Sages
Steve Perkins	Cercle des Sages
Tina Durand	Secrétaire

**SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENGAGEMENT – RELANCE DE LA
CENTRALE DE SAINT-NARCISSE**

Attendu que la Nation huronne-wendat (NHW), la Nation Atikamekw, la communauté innue de Mashteuiatsh, la municipalité de Saint-Narcisse ainsi que la MRC des Chenaux, ci-après « les Partenaires » ont comme projet de relancer la centrale hydroélectrique de Saint-Narcisse sur la rivière Batiscan;

Attendu que les Partenaires ont sélectionné, pour l'heure actuelle, le groupe Développement PEK inc. pour assurer la planification, la réalisation et les opérations de la future centrale hydroélectrique;

Attendu que la NHW désire investir dans des projets de production d'énergie renouvelable afin de voir ses revenus autonomes croître et d'ainsi accroître son autonomie financière;

Attendu qu'à cette étape-ci du projet, les Partenaires souhaitent retenir les services de Développement PEK Inc. afin de planifier, de mettre en œuvre et d'opérer le projet;

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 14 novembre 2023 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7467 SÉANCE DU 13 novembre 2023

**SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENGAGEMENT – RELANCE DE LA
CENTRALE DE SAINT-NARCISSE**

Attendu que l'ensemble les Partenaires impliquées au projet souhaite s'entendre sur les grands principes du partenariat futur à travers la signature d'une lettre d'engagement commune;

Attendu que la création d'une société en commandite sera nécessaire afin de planifier, de mettre en œuvre et d'opérer le projet;

Attendu que la NHW se verra offrir la possibilité d'acquérir 10% des parts de la future société en commandite;

Attendu que la NHW pourra désigner un administrateur au sein du conseil d'administration de la future société en commandite;

Attendu que les Partenaires devront investir des sommes, d'un montant à définir, mais au pro rata de leur participation en équité au sein de la société en commandite, afin d'assurer la réalisation des études préliminaires du projet.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Dave Laveau, **appuyé** par le Chef familial William Romain, et **résolu** :

- **D'autoriser** le directeur du Développement économique du Conseil de la Nation huronne-wendat, à signer la lettre d'engagement avec les Partenaires «la Nation huronne-wendat (NHW), la Nation Atikamekw, la communauté innue de Mashteuiatsh, la municipalité de Saint-Narcisse ainsi que la MRC des Chenaux»;
- **D'autoriser** les dépenses qui seront nécessaires à effectuer comme investissements afin de financer les premières études et activités de la future société en commandite.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 14 novembre 2023 Résolution adoptée
1 abstention



SECRÉTAIRE
TINA DURAND